

**LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BOURGS SUR COLAGNE**

Conseillers Municipaux : en exercice : 23
Présents : 18
Procurations : 2
Absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 octobre, le Conseil Municipal de la commune de **BOURGS SUR COLAGNE** dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de **M. Lionel BOUNIOL**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 octobre 2024

Présents : Mme Évelyne ALCHER, M. Lionel BOUNIOL, Delphine CASTAN LAHONDES, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Marc CLAVEL, M. Olivier FOLCHER, M. Franck GERVAIS, M. Martial MALIGES, M. Thomas MEISSONNIER, M. Gérald MENRAS, M. Éric MIEUSSET, Mme Chantal MORERA, Mme Corinne MUNIER, Mme Sylvie PETIT, Mme Valérie PLAGNES, M. Pascal PRADEILLES, Mme Magali ROUSSET, Nicolas SALLES.

Absents excusés : Mme Michèle CASTAN, ayant donné procuration à M. Serge CHAZALMARTIN, Mme Marie ROCHETEAU, ayant donné procuration à M. Olivier FOLCHER, Mme Isabelle PÉRIÉ.

Absents : Mme Larissa FAGES, M. Florian DELHAL

Secrétaire de séance : Mme Magali ROUSSET

86/2024 - Choix des entreprises pour la désimperméabilisation, végétalisation et aménagement des Places d'Entraygues et de la Pietà

Vu le Code des Marchés Publics,

Monsieur le Maire rappelle que le cabinet d'architecte LCD'O, le compas dans l'œil, a été sélectionné pour cette opération et que des demandes de subvention sont en cours auprès de l'Etat, l'Agence de l'Eau et la Région occitanie.

Un avis d'appel à concurrence, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée ouverte, a été lancé avec une date limite de réception des candidatures et offres fixée le vendredi 30 août 2024 avant 12 heures.

La consultation était composée de 3 lots :

- Lot 01 : Terrassement-Voieries perméables et réseaux divers
- Lot 02 : pavages drainants en pierres
- Lot 03 : mobiliers urbains et plantation

Les entreprises SLE/SOMATRA/DURAND, SALLES et Fils, COLAS, MARQUET, AB travaux et « le pari des mutations urbaines ont soumissionné. A l'issue de la première Commission d'appel d'offre, les entreprises qui ont répondu au lot n° 1 et lot n° 2 sont invitées à une phase de régularisation de leur offre pour répondre au cahier des charges de la consultation.

A l'issue de la deuxième commission d'appel d'offre, l'offre pour le lot n° 2 de l'entreprise MARQUET est déclarée irrégulière, les entreprises qui ont répondu au lot n° 1 et lot n°2 sont invitées à une phase de négociation.

Les offres des entreprises SLE/SOMATRA/DURAND, COLAS, AB travaux et le pari des mutations urbaines ont été examinées selon la répartition suivante :

Lot 01 : TERRASSEMENT/VOIERIES ET RESEAUX DIVERS

	ESTIMATION	SLE/SOMATRA	COLAS	MARQUET
	LOT 01	DURAND		
Place d'Entraygues Tranche ferme	125 000.00€	132 946.80€	132 781.35€	149 586.21€
Place de la Pietà tranche conditionnelle	82 000.00€	87 123.96€	84 780.82€	96 536.90€
PSE 01 : Béton drainant en remplacement du pavage	15 000.00€	10 446.80€	10 408.23€	15 127.46€
PSE 02 : Reprise de pierres du socle de la croix	1 500.00€	1764.00€	682.50€	2112.68€

LOT 02 / PAVAGES DRAINANTS EN PIERRE

	ESTIMATION	AB travaux	SLE/SOMATRA
	LOT 02		DURAND
Place d'Entraygues Tranche ferme	265 000.00€	301 634.52€	305 860.78€
PSE 04 : Bordure bois en fonds	2 300.00€	2 272.05€	1598.18€
Place de la Pietà tranche conditionnelle	152 000.00€	154 511.54€	160 756.43€
PSE 01 : Béton drainant en remplacement du pavage	-36 000.00€	-45 078.80€	-38 641.68€
PSE 04 : Bordures bois en fond	400.00€	454.41€	319.64€

LOT 03/MOBILIER URBAINS ET PLANTATION

	ESTIMATION LOT 03	Le pari des mutations urbaines
Place d'Entraygues Tranche ferme	32 000.00€	21 783.61€
PSE 05 : Bancs en bois	4 500.00€	800.00€
PSE 07 : Fourniture arbuste	1 450.00€	975.50€
PSE 08 : Fourniture prairie mellifère	250.00€	1 381.43€
Place de la Pietà Tranche conditionnelle	28 000.00€	21 204.84€
PSE 05 : Bancs en bois	4 500.00€	2 064.00€
PSE 06 : Fourniture TOTEM tuteur	1 100.00€	275.00€
PSE 07 : Fourniture arbuste	1 450.00€	234.50€
PSE 08 : Fourniture prairie mellifère	250.00€	298.03€

Les critères de sélection des entreprises étaient les suivants :

- N°1 : 40% prix des travaux
- N° 2 : 60% valeur technique de l'offre

Après présentation du rapport d'analyse des offres et sur avis de la commission d'appel d'offres réunie les 13 suite à la consultation, le 27 septembre suite à la phase de régularisation et le 11 octobre suite à la phase de négociation, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse :

ANALYSE DES OFFRES DE BASE+ PSE retenues			
	ESTIMATION	OFFRE MIEUX DISANTE	Entreprises
Lot 01 tranches ferme et conditionnelle	207 000.00€	217 562.17€	COLAS
PSE 01 : Béton drainant en remplacement du pavage	15 000.00€	10 408.23€	
PSE 02 : Reprise de pierres du socle de la croix	1 500.00€	682.50€	
Lot 02 tranches ferme et conditionnelle	417.000.00€	466 617.21€	SLE/SOMATRA/DURAND
PSE 01 : Béton drainant en remplacement du pavage	2300.00€	1 598.18€	
PSE 04 : Bordure bois en fonds TF	-36 000€	- 38 641.68€	
PSE 04 : Bordure bois en fonds TC	400	319.64€	
Lot 03 tranches ferme et conditionnelle	60 000.00€	42 988.45€	Le pari des mutations urbaines
PSE 06 : Fourniture TOTEM tuteur	1 100.00€	275.00€	
TOTAL		701 809.70€	

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur avis de la Commission d'appel d'offres, à l'unanimité :

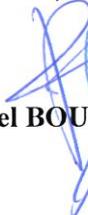
- **DECIDE** suite au marché de travaux concernant la désimperméabilisation, végétalisation et aménagement des Places d'Entraygues et de la Pietà de retenir les entreprises ci-dessus exposées pour un montant de **701 809.70**euros H.T,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes d'engagement et tous les éventuels avenants avec les entreprises précitées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer pour les entreprises retenues toutes les pièces nécessaires à la passation du marché et à prendre toutes décisions pour la réalisation de ces travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager au budget les crédits nécessaires pour la réalisation de ce marché sur les lignes budgétaires correspondantes.

Bourgs sur Colagne, le 17 octobre 2024

La Secrétaire de séance,


Magali ROUSSET

Le Maire,


Lionel BOUNIOL



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.